



AVIS DE COURSE

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4 CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A 18 et 19 septembre 2021

CLUB NAUTIQUE DE PREFAILLES AS Vaurien France

*Lieu du rassemblement
Club Nautique de PREFAILLES
Pointe Saint Gildas, 44770 Préfailles*

La mention « [DP] » dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (cf annexe : Prescriptions Fédérales)
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique sur l'adresse du Club :
www.club-nautique-prefailles.fr

3 COMMUNICATION [DP]

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata « Critérium National Vaurien » est ouverte à tous les bateaux de la classe VAURIEN en conformité avec les règles de classe.

La régata « Classique Vaurien » est ouverte à tous les bateaux de la classe VAURIEN répondant à la jauge des voiles antérieure à 2009 et en conformité avec les règles de classe.

Une attention particulière pourra être apportée au respect des règles de sécurisation des bateaux (notamment concernant la flottabilité des bateaux bois), ainsi que sur l'identification des numéros de voiles. Ceci en conformité avec les règles de classe.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- *Pour les non-licenciés, la possibilité de prise de licence temporaire auprès de l'Autorité Organisatrice est proposée pour un montant de **15,50€** par jour et par personne. La présentation du certificat médical est obligatoire.*

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de conformité – l'AS Vaurien France a autorité pour délivrer ce certificat lors de la manifestation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription (papier ou en ligne www.club-nautique-prefailles.fr ou www.asvaurien.fr) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

M. Patrice BOURDON - Secrétariat AS VAURIEN France
10 avenue ALIENOR – 33830 BELIN-BELIET
Au plus tard le 12 septembre 2021.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
VAURIEN & VAURIEN Classique membre AS Vaurien France	35 € par bateau
VAURIEN & VAURIEN Classique non membre AS Vaurien France	65 € par baeau (*)

(*) Le participant deviendra de fait membre de l'association, et à ce titre, recevra les documents que cette association lui doit : certificat de conformité, documentations, règlements et conseils, ainsi que l'accès à l'ensemble des ressources et adresses disponibles. **Pour les non membres âgés de moins de 25 ans dans l'année civile 2021, le montant est de 45 € par bateau.**

6 PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription et jauges et contrôles :

Date	De	À
Vendredi 17 septembre 2021	17h00	19h00
Samedi 18 septembre 2021	8h00	10h00

7.2 Jours de course et heure du 1^{er} signal d'avertissement :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 18 septembre 2021	11 h 00
Dimanche 19 septembre 2021	10 h 00

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00

8 LES PARCOURS

Les parcours seront de type technique ou raid
L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

9 CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide.[DP]
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes Vaurien et Vaurien Classique, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 **2 courses** devront être validées pour valider les compétitions « Critérium National Vaurien et Classique Vaurien ».

- 11.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand de **4 à 7** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand **8 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la

FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

14 PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Au vainqueur, second et troisième du « Critérium National Vaurien »
- Au vainqueur, second et troisième de la « Classique Vaurien »
- Le prix spécial Vaurien Tradition (gréement bois ou foc non-basculé)
- Le prix spécial « Esprit Vaurien » (hautement subjectif)
- Des récompenses supplémentaires seront décernées par le Club Nautique De Préfailles avec le soutien de ses partenaires

15 DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

14.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports ;
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19 ;
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les Club de Voile ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19 ;
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

14.2 Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement en informer l'autorité organisatrice et se retirer de l'épreuve.

14.3 Selon les directives fédérales, il ne sera pas fait d'affichage officiel pour éviter les rassemblements. Il est donc recommandé aux concurrents d'être particulièrement attentifs aux annonces.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique De Préfailles

www.club-nautique-prefailles.fr

AS Vaurien France : www.asvaurien.fr

mail à contact@asvaurien.fr

Patrice Bourdon – 06 61 05 49 24 – contact@asvaurien.fr

Alexandre Appert – 06 70 27 73 64 – alexappert@free.fr

CONVIVALITE

A l'inscription : pot d'accueil et/ou café/croissant.

Samedi 18 septembre – 20h00 - Repas des équipages et accompagnateurs (15€ par personne).

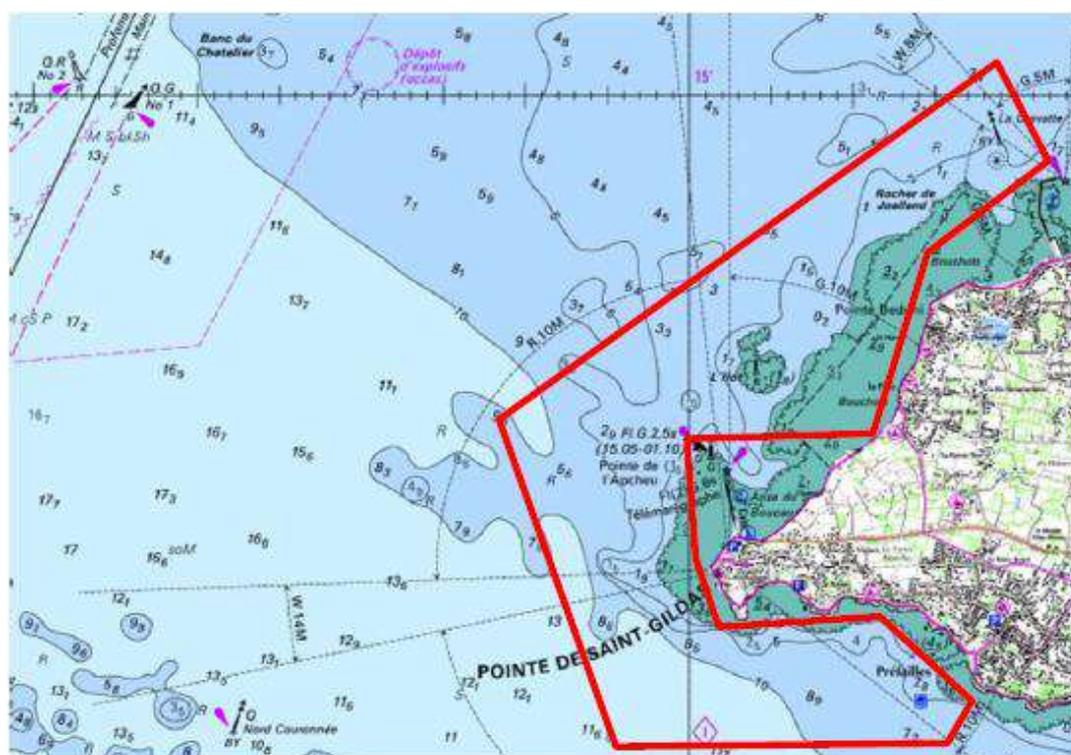
L'AS VAURIEN France tiendra son Assemblée Générale Annuelle le vendredi 17 septembre à 19h30.

En regard du contexte sanitaire lié au COVID-19, les autorités organisatrices se réservent le droit d'ajuster le programme des convivialités et de l'AG AS Vaurien France conformément aux prescriptions nationales, locales et de la Fédération Française de Voile

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
18 septembre 2021	09 h 48	16 h 12	72
19 septembre 2021	10 h 38	16 h 42	79

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>